Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique

Herausgeber: Société Suisse de Numismatique

Band: 5 (1886)

Heft: 3-5

Vereinsnachrichten: Septième assemblée générale de la Société suisse de

Numismatique tenue à Berne le 17 juin 1886

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Droit: HELVETIORVM FOEDUS AEQUE RENOVATUM. Dans le champ: PAGI TICINENSIS LIBERA COMITIA XX MAII MDCCCIII.

Revers: VIRTUTI CIVIUM PROEMIUM EST PATRIA. Dans le champ, l'écusson cantonal.

Elle ne fut distribuée qu'une fois. Nous en avons vu des exemplaires en divers endroits.

* *

En rédigeant ce résumé, nous avons considéré qu'il était du devoir d'un rapporteur consciencieux de reproduire fidèlement les idées de l'auteur sans y rien changer.

Lausanne, le 27 avril 1886.

C.-F. TRACHSEL, Dr.

Septième assemblée générale de la Société suisse de Numismatique tenue à Berne le 17 juin 1886.

La séance est ouverte à 11 ½ heures du matin, dans une des salles du Casino, sous la présidence de M. le professeur Gremaud, président.

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, M. Gremaud annonce que l'assemblée aura surtout à s'occuper d'affaires d'administration; au reste, un seul travail a été annoncé pour être lu pendant la séance.

Il rappelle que le Comité central a été renommé provisoirement pour une année, lors de l'assemblée générale de Genève, et que, par conséquent, il faudra procéder à une réélection intégrale.

Toutefois, avant de faire distribuer les bulletins, il croit devoir soumettre à l'assemblée une question relative au *Bulletin*, question discutée déjà en Comité le 15 avril passé, et qui doit absolument être résolue par l'assemblée générale.

Il s'agit d'une révision de l'article 9 des statuts.

L'expérience de quatre années pour le Bulletin a démontré que, dans l'intérêt de sa publication et vu les difficultés sans nombre de réunir à tout propos le Comité de publication qui

a existé jusqu'à ce jour et qui est prévu par le dit article 9 des statuts, il était nécessaire de nommer un Rédacteur du Bulletin au lieu d'un Comité de publication.

Ce rédacteur aurait un peu carte blanche pour sa rédaction, mais chaque auteur conserverait la responsabilité de ses articles.

- M. Gremaud donne lecture d'un projet de rédaction d'un nouvel article 9 des statuts et demande à l'assemblée de bien vouloir le discuter.
- M. Ch. Reyff-Moppert propose de remplacer le *Bulletin* par l'insertion gratuite dans la *Basler-Handelszeitung* de tous nos travaux.
- M. Le Roy ne voudrait pas voir discontinuer le Bulletin et appuie le projet de M. Gremaud.
- MM. Reyff, Burri, Le Roy, Gremaud et Henseler prennent encore part à la discussion et, pour terminer, la continuation du Bulletin est décidée et la nouvelle rédaction de l'art. 9, selon le projet de M. le président, adoptée à l'unanimité.

Le nouvel article 9 est donc ainsi conçu:

Le Bulletin est publié par fascicules dont le nombre et la périodicité dépendent des ressources financières de la Société et des matériaux fournis par les sociétaires

La publication du Bulletin est confiée à un rédacteur spécial nommé par l'assemblée générale sur la présentation du Comité.

Le rédacteur est seul chargé du Bulletin sous la direction générale du Comité.

Les fonctions de rédacteur ne sont pas incompatibles avec celles de membre du Comité.

Le Comité de publication cesse donc dès ce jour d'exister et l'assemblée aura à nommer un rédacteur, sur la présentation du Comité.

On procède ensuite à la nomination du nouveau Comité central.

- M. le président Gremaud ayant, vu ses nombreuses occupations, décliné sa réélection, M. Albert Sattler, vice-président, est élu président et remplacé dans ses fonctions par M. Alf. Geigy à Bâle.
- M. Antonin Henseler, à Fribourg, est pour la septième fois confirmé dans ses fonctions de secrétaire.
- M. Ed. de Jenner, à Berne, est également confirmé comme archiviste.
- MM. les vérificateurs des comptes J. Sandmeier, à Genève, et R. Weber, à Zoug, sont priés de bien vouloir accepter leur réélection pour une nouvelle période.

Le Comité présente à l'assemblée comme rédacteur du Bulletin M. Antonin Henseler, à Fribourg, qui est nommé à l'unanimité.

Tous les travaux, communiqués, annonces et échanges pour le Bulletin devront donc lui être adressés dès ce jour.

Il est donné connaissance de quatre démissions qui sont acceptées avec regrets, mais étant basées sur des motifs personnels et sérieux, le Comité n'a pas cru devoir tenter des démarches auprès de ces quatre collègues.

Nous avons par contre à enregistrer la réception de quatre nouveaux sociétaires comme membres actifs.

Ce sont:

MM. Emilio Balli, à Locarno;

Otto Helbing, numismatiste, à Munich;

Louis Furet, à Genève;

Louis Woog, antiquaire, à Berne,

puis, comme membre honoraire et correspondant,

M. le Dr José do Amaral, B. de Tóro à Vizeu (Portugal).

M. Arnold Meyer, de Genève, termine la partie officielle de l'assemblée en adressant à M. Gremaud, président sortant, de chaleureux remercîments pour les nombreux services rendus à la Société comme membre du Comité depuis sa fondation, et le prie de croire aux regrets bien vifs que laisse sa détermination chez tous ses collègues.

M. Ed. de Jenner, archiviste, de la part de M. Ed. de Fellenberg-de Bonstetten, membre honoraire, offre à tous les sociétaires présents qui n'avaient pas assisté à l'assemblée générale de Zurich en 1882, un exemplaire de la belle médaille en bronze lacustre, dont il a été fait une nouvelle frappe d'une cinquantaine d'exemplaires.

De chaleureux remercîments sont pour la seconde fois adressés à M. de Fellenberg par l'entremise de M. de Jenner.

On fait circuler quelques pièces rares, parmi lesquelles une pistole des Trois-Cantons, appartenant à M. Arnold Meyer à Genève.

M. A. Burri, de Genève, donne connaissance de notes relatives à diverses médailles frappées à Genève, notes authentiques et des plus intéressantes, relevées dans les registres officiels de la ville de Genève.

La séance est levée, et un banquet, fort bien servi, réunit les sociétaires dans la salle à manger du Casino.

M. Ch. Reyff-Moppert nous a réservé la charmante surprise d'une de ses poésies.

Nous n'avons qu'un regret, c'est de ne pouvoir la traduire en lui laissant toutes ses charmantes nuances, mais bon nombre de nos lecteurs comprennent la langue allemande et nous sauront gré de la leur laisser en souvenir comme celle de 1880.

Die alte Münze.

Wohl ist der Strom der neuen Zeit Dem Prägen vieler Münzen hold, Man liebte einstens die Genügsamkeit Und prägte herrlicher das Gold. Heut sind es Bilderbogen ohne Zahl, Die man beherbergt in den Kassen Und früher legten nach dem Abendmahl, Die Alten das Ersparte in die Cafétassen. Ich seh' im Geiste noch der Mutter Mütterlein, Man nannte sie wohlhabend seiner Zeit, Die hatte einen alterthümlich kleinen Cassenschrein; Meist leere schwere Schränke sieht man heut. Die alte Münze war mit Kunst geschlagen, Baar aller Zier, sind sie in diesen Tagen. Ja, Alles hat geändert heut zu Tag, Die Renten sind gering, die Steuern aber gross Und keinem fällt, trotz Müh und Plag, Gewinn leicht in den Schooss. Drum freu' ich mich, dass Lieb' für Altes noch besteht, Mög' unsere Gesellschaft wachsen und gedeih'n, Wer zu uns kommt, der hat ein Korn gesäht, Dess' Früchte er der Kunst, der Alten möchte weih'n Verbreitet rechts und links in Nah und Fern Den Sinn für Altes, lasst ihn nicht erbleichen Denn Jeder hat ja doch so gern Den Schatten sturmerprobter alter Eichen.

REIFF.